



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA VIANDE ET LES PRODUITS LAITIERS

#### SOUS-GROUPE DES CUIRS ET PEAUX

#### Neuvième session

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 1er-3 février 2006

### FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES PROJETS SUR LES CUIRS ET PEAUX FINANCÉS PAR LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

## I. INTRODUCTION

1. En vertu du règlement du Fonds commun pour les produits de base, le Sous-Groupe est l'Organisme international de produit (OIP) désigné pour le secteur des cuirs et peaux. À ce titre, il est responsable du parrainage de projets sur les cuirs et peaux devant être financés par le Fonds commun, ainsi que de la supervision et de l'établissement de rapports sur l'état d'avancement des projets mis en œuvre. Au titre de son mandat, le Sous-Groupe s'efforce, en collaboration avec différentes organisations, d'obtenir l'appui du Fonds commun pour des activités de promotion dans différentes régions du monde.

2. Le présent document fait le point des progrès accomplis dans la formulation et l'exécution des projets parrainés par le Sous-Groupe des cuirs et peaux pour être financés par le Fonds commun, avec la participation financière d'autres donateurs. Il contient les informations dont le Secrétariat disposait au moment de sa préparation; les renseignements supplémentaires recueillis par la suite, seront fournis au cours de la réunion.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

3. Depuis la huitième session tenue en 2003, un projet (réalisé au titre de la procédure accélérée) a été achevé et trois autres sont en cours d'exécution. Quatre propositions de projets, approuvées par le Sous-Groupe à sa huitième session, ont été soumises au Fonds commun qui a exprimé un avis défavorable.
4. Une brève mise à jour de l'état d'avancement de tous les projets est faite dans les paragraphes suivants, mais des renseignements supplémentaires devraient également être communiqués en cours de session par les participants des pays concernés et par les agents d'exécution des projets. Des rapports détaillés sur l'état d'avancement des projets peuvent être fournis à la demande.
5. Au vu des considérations précédentes et sur la base des informations relatives à chacun des projets, le Sous-Groupe est invité à formuler des observations et/ou des recommandations sur les questions qui pourraient être soulevées. Il est notamment invité à:
- a) passer en revue et examiner les résultats du projet achevé;
  - b) évaluer l'état d'avancement des projets en cours;
  - c) approuver d'éventuelles nouvelles propositions de projets et en établir la priorité; et
  - d) identifier de nouveaux secteurs d'intervention en vue de projets futurs.

## **II. PROJETS ACHEVÉS**

### **A. ATELIER SUR LES DEFAUTS PRESENTS DANS LES CUIRS ET PEAUX AVANT L'ABATTAGE ET LES INTERVENTIONS POSSIBLES EN AFRIQUE ORIENTALE: VALORISER LE SECTEUR DU CUIR AU PROFIT DES PAUVRES (BURUNDI, DJIBOUTI, ÉTHIOPIE, KENYA, RWANDA, SOUDAN ET OUGANDA)**

6. Ce projet, réalisé au titre de la procédure accélérée, a été demandé par le Sous-Groupe à sa huitième session. La proposition a été examinée et approuvée par le Comité consultatif à sa trente-quatrième réunion, en juillet 2004, et par le Directeur général du Fonds commun en août 2004. L'atelier s'est déroulé en avril 2005 à Addis-Abeba, avec la participation de l'Institut du cuir et des articles en cuir (LLPI) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en qualité d'agent d'exécution du projet.
7. Le principal objectif de cet atelier était d'offrir aux parties prenantes une tribune qui leur permette de procéder à un examen approfondi des défauts présents dans les cuirs et peaux avant l'abattage dans la région, pour en évaluer l'ampleur et l'impact, et d'envisager de nouvelles solutions pour effectuer des interventions rationnelles et mettre en place des mécanismes de contrôle continu.
8. Compte tenu des différentes contributions et des débats qui ont suivi, une série de recommandations ont été formulées:
- établissement d'un comité régional de coordination constitué d'associations publiques, privées, nationales et régionales;
  - réalisation d'études concrètes et détaillées concernant l'ampleur et l'impact des problèmes existants à l'échelon régional;
  - sur la base des conclusions de ces études, préparation de programmes d'intervention visant, le cas échéant, à éliminer les causes de ces problèmes;
  - élaboration, au niveau régional et avec la participation de toutes les parties prenantes, de propositions de projets viables et exhaustives à soumettre aux organismes de financement potentiels.
9. L'agent d'exécution déclare travailler en liaison avec certaines des principales parties prenantes dans la région, en vue de déterminer la meilleure façon de procéder compte tenu des délibérations et des recommandations de l'atelier.

---

### **III. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION**

#### **A. VALORISER LE CUIR AFRICAIN EN AMELIORANT LA QUALITE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR**

10. Ce projet est en cours d'exécution en Éthiopie, au Kenya, au Soudan et au Zimbabwe. Il a été approuvé par le Sous-Groupe à sa septième session en 2001, puis par le Conseil d'administration du Fonds commun en avril 2002, et a été lancé à Addis-Abeba en décembre 2002. L'Institut LLPI du COMESA participe au projet en qualité d'agent d'exécution.

11. L'objectif du projet est d'améliorer la capacité industrielle et la qualité du cuir et des articles en cuir des pays participants en renforçant les compétences techniques, en établissant des systèmes de contrôle de qualité et en développant le marché.

12. Les activités à mettre en œuvre sont notamment les suivantes: a) identification des compétences techniques requises pour une production de meilleure qualité et renforcement des capacités professionnelles du personnel dans les unités de production; b) amélioration de la qualité et du design des articles en cuir produits; c) renforcement des capacités de commercialisation et développement du marché; d) diffusion de bonnes pratiques de fabrication; et e) gestion et coordination du projet pour une mise en œuvre harmonieuse.

13. L'évaluation à mi-parcours du projet, effectuée en avril 2005, a montré que la mise en œuvre du projet avait été fortement retardée au départ et qu'un tel retard était attribuable au processus de recrutement et d'affectation des consultants internationaux. De ce fait, la première phase d'exécution du projet a duré plus longtemps que prévu initialement. Il a donc été recommandé de prolonger la mise en œuvre du projet, sans coûts supplémentaires, pour pouvoir mener à bien l'ensemble des activités prévues et atteindre les objectifs fixés. Au moment de la rédaction du présent document, le Comité de coordination du projet ne s'était pas encore réuni pour définir les modalités de prolongation du projet.

#### **B. COMMERCIALISATION DES CUIRS ET PEAUX ET AMELIORATION DE LA COLLECTE ET DE LA QUALITE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION ARTISANALE**

14. Ce projet, qui est mis en œuvre au Botswana, au Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, est dans sa troisième et dernière année d'exécution. Il a été approuvé par le Sous-Groupe à sa huitième session, puis par le Conseil d'administration du Fonds commun en octobre 2002, et lancé à Harare en juin 2003. L'Association des industries du cuir d'Afrique orientale et australe (ESALIA) est l'agent d'exécution du projet.

15. La Tanzanie a adhéré tardivement au projet et sa participation a été approuvée par le Conseil d'administration du Fonds commun en avril 2003, en tant que projet distinct doté de son propre budget et d'un descriptif spécifique. Il a toutefois été décidé d'unir les deux projets considérant qu'ils avaient en commun le même agent d'exécution et que la mise en œuvre dans les autres pays n'avait pas encore démarré.

16. Le projet vise à aider le secteur des cuirs et peaux dans les pays participants à améliorer la collecte des cuirs et peaux bruts et à donner une meilleure image de marque au cuir et aux articles en cuir produits dans ces pays en améliorant la qualité, afin de donner un coup de fouet aux échanges commerciaux.

17. Les activités prévues sont notamment les suivantes:
- dispenser une formation concernant les techniques d'écorchage appropriées, les techniques de conservation améliorées, les systèmes de collecte et les méthodes d'entreposage et de transport adéquates;
  - évaluer le système de classement et mettre au point un mécanisme approprié fondé sur le marché;
  - introduire des systèmes d'inspection et de certification pour les cuirs et peaux;
  - identifier les difficultés de commercialisation et améliorer les capacités commerciales des entreprises prises en considération;
  - promouvoir le commerce électronique en tant qu'outil de commercialisation par le biais du site web déjà en service Africanleather.com;
  - assurer la gestion et la coordination du projet afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du projet et la diffusion des résultats obtenus.
18. L'exécution du projet a démarré en juillet 2003 et, conformément à l'Accord de projet, une évaluation à mi-parcours des activités a été entreprise en mai 2005 afin d'établir si les objectifs déclarés du projet étaient en voie de réalisation ou s'il était nécessaire de recentrer certaines activités.
19. Les conclusions générales de cette évaluation peuvent être ainsi récapitulées:
- d'une façon générale, le démarrage effectif de l'exécution du projet sur le terrain a été lent dans tous les pays, mais pour des raisons diverses. Les causes d'un tel retard ont été notamment les suivantes: a) une perception tardive de ce qu'il fallait faire et comment; b) le recrutement tardif du personnel du projet; c) des variations de personnel dans l'un des pays du projet; et d) les arrangements administratifs mis en place dans certains pays;
  - globalement, l'exécution du projet se déroule de manière satisfaisante dans la plupart des pays, mais du fait de leur démarrage tardif, il est peu probable que les activités puissent être menées à bien dans leur totalité durant la dernière année du projet;
  - les activités à recentrer pour garantir un impact maximal ont été identifiées;
  - la collecte et l'analyse, par les Coordonnateurs nationaux, des données nécessaires pour évaluer l'impact du projet sont encore insuffisantes et doivent être considérablement renforcées;
  - les Coordonnateurs nationaux ont été invités à se concentrer sur la formation des écorcheurs et leur institutionnalisation, dans les zones dépourvues d'installations d'abattage centralisées, pour assurer une production de cuirs et peaux de qualité;
  - les travaux entrepris dans les pays participants concernant le classement des cuirs et peaux et la fixation des prix ont été reconnus et encouragés. Les Coordonnateurs nationaux ont été invités à assurer la participation de l'ensemble des parties prenantes – y compris les producteurs, les tanneurs, les négociants et les bureaux nationaux des normes – au processus d'établissement et d'application des normes;
  - les Coordonnateurs nationaux ont été invités à mettre en place des mécanismes permettant de garantir la durabilité des résultats du projet une fois les activités conclues.
20. Durant la dernière année du projet (juillet 2005/juin 2006), une décision sera prise quant à une éventuelle prolongation du projet.

### **C. PROJET D'AMELIORATION DES CUIRS ET PEAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST**

21. Ce projet est mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Il a été approuvé par le Sous-Groupe à sa septième session, puis par le Conseil d'administration du Fonds commun en avril 2003, et a été lancé à Bamako en septembre 2004. Le projet est exécuté sur trois ans par l'ONUDI en collaboration avec les gouvernements et les associations de l'industrie du cuir des quatre pays participants.
22. L'objectif du projet est d'améliorer la qualité du cuir dans les pays participants grâce à l'introduction d'un système de classement et de tarification des cuirs et peaux bruts afin de renforcer la compétitivité de ces produits et des articles dérivés sur le marché international.
23. Les principales activités mises en œuvre sont les suivantes:
- établissement de projets pilotes destinés à renforcer les systèmes de classement et de tarification par qualités;
  - élaboration et application d'un système de marquage de qualité, et certification des cuirs et peaux bruts classés et commercialisés conformément aux normes de qualité établies;
  - diffusion dans d'autres pays, par le truchement de séminaires et d'ateliers, du système de classement des cuirs et peaux par qualités et d'assurance de la qualité des achats;
  - gestion et coordination du projet pour une mise en œuvre harmonieuse.
24. Conformément au premier rapport sur l'état d'avancement des activités, présenté par l'agent d'exécution, la mise en œuvre effective du projet sur le terrain a été relativement lente au départ, le coût de certains des équipements essentiels du projet ayant augmenté depuis l'établissement du budget. Une révision budgétaire a été effectuée et depuis, les activités du projet ont véritablement démarré.
25. Au moment de la rédaction du présent document, il était prévu de réaliser une mission de supervision dans les pays participants d'ici la fin de 2005.

## **IV. PROPOSITIONS DE PROJETS APPROUVÉES PAR LE SOUS-GROUPE, MAIS ENCORE DANS L'ATTENTE DE L'APPROBATION DU FONDS COMMUN**

### **A. SYSTEME REGIONAL DE CLASSEMENT ET DE TARIFICATION DES CUIRS ET PEAUX BRUTS AU BURUNDI, AU MALAWI, AU RWANDA, AU SOUDAN ET EN OUGANDA**

26. Le projet proposé visait à accroître la quantité et la qualité des cuirs et peaux bruts mis sur le marché, en introduisant un système de classement uniforme et normalisé assorti d'un système de tarification par qualités. Présentée par l'Institut du cuir et des articles en cuir (LLPI) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), cette proposition a été approuvée par le Sous-Groupe à sa huitième session.
27. La proposition a été soumise, pour examen, au Comité consultatif à sa trente-quatrième réunion en juillet 2004. Le Comité a estimé, entre autres, que les activités du projet étaient trop vagues. Il a recommandé que la proposition de projet soit reformulée en tenant compte des conclusions de l'évaluation finale d'un projet connexe déjà conclu et en intégrant un certain nombre d'autres éléments spécifiques, notamment des détails quant à la façon dont les principales composantes de la proposition seraient exécutées et mises en œuvre.
28. Une proposition de projet révisée a été soumise au Comité consultatif à sa trente-sixième réunion en juillet 2005, pour examen. Le Comité a noté que les promoteurs du projet avaient déployé des efforts raisonnables pour fournir les éclaircissements demandés lors de la

trente-quatrième réunion. Toutefois, compte tenu des conclusions de l'évaluation finale d'un projet connexe et des débats qui ont suivi, le Comité a estimé que les mécanismes proposés pour améliorer les normes de classement des cuirs et peaux et la transmission des prix ne constituaient probablement pas le moyen le plus efficace pour venir en aide aux petits éleveurs et les intégrer dans la chaîne de valeur. Le Comité a conclu que le projet demeurait peu convaincant et qu'il ne répondait pas aux conditions voulues pour un financement par le Fonds commun.

## **B. RENFORCEMENT DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES CUIRS ET PEAUX AU KENYA, EN OUGANDA ET EN TANZANIE (COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST)**

29. Le projet proposé avait pour objectif de promouvoir la transparence dans la filière cuirs et peaux, de faciliter la perception des recettes de la part du gouvernement et d'établir des règles du jeu équitables pour l'ensemble des parties prenantes dans l'industrie. La proposition, présentée au Secrétariat par ESALIA, a été approuvée par le Sous-Groupe à sa huitième session en 2003.

30. La proposition a été officiellement soumise au Fonds commun en mai 2005, puis examinée au cours de ce même mois par le Comité d'évaluation des projets au sein du Secrétariat du Fonds commun. Le Comité d'évaluation a été de l'avis que la proposition n'introduisait aucun élément nouveau, sachant que le Fonds commun avait déjà fourni un important soutien à la promotion des normes de classement des cuirs et peaux bruts dans divers pays d'Afrique, et que de telles normes avaient été établies. Selon le Comité, les activités proposées devraient être reprises par les gouvernements, par le truchement de leurs bureaux des normes, avec le suivi du secteur privé et des associations industrielles. La proposition n'a donc pas été transmise pour un nouvel examen.

## **C. « MEET IN AFRICA » (MIA) 2006, 2008, 2010**

31. Le projet proposé visait à promouvoir le commerce du cuir aussi bien en Afrique qu'entre l'Afrique et le reste du monde, en vue de renforcer et d'élargir la part du cuir et des articles en cuir produits en Afrique sur le marché international. La proposition a été présentée au Secrétariat par le Centre du commerce international (CCI) et approuvée par le Sous-Groupe à sa huitième session.

32. Elle a été soumise, pour examen, au Comité d'évaluation des projets du Fonds commun en janvier 2004. Ce Comité a reconnu l'importance du MIA pour le secteur africain du cuir, y compris les cuirs et peaux. Il a toutefois estimé que le financement de manifestations de ce type – foires-expositions, conférences et réunions d'autres institutions – comme principal objectif d'un projet ne relevait pas du mandat du Fonds commun. Il a néanmoins été indiqué que le Fonds pourrait envisager le financement de manifestations spéciales (dans le cadre du MIA) traitant de questions relevant de son mandat (comme cela a été fait à l'occasion du MIA 2002 à Tunis). Le Comité a conclu qu'en raison de la nature même des manifestations du MIA, le secteur privé est en mesure d'assurer un financement plus durable et plus efficace que s'il est fait appel à des fonds d'aide au développement limités.

## **D. PROJET D'AMELIORATION DES CUIRS ET PEAUX PAR UNE REDUCTION RADICALE DES PERTES, GRACE A LA DISTRIBUTION CAPILLAIRE DU CADRE FIXE D'ECORCHAGE, AU PERFECTIONNEMENT DES ABATTOIRS, A DES TECHNIQUES DE CONSERVATION PLUS EFFICACES ET A UNE PRISE DE CONSCIENCE ACCRUE**

33. Cette proposition de projet a été présentée au Secrétariat par le CCI. Son principal objectif était d'aider les pays participants à améliorer la qualité de leurs cuirs et peaux et à les valoriser grâce à des matières premières de meilleure qualité.

---

34. La proposition a été soumise au Fonds commun en mai 2004 et examinée par le Comité d'évaluation des projets au cours du même mois. Ce dernier a noté que cette proposition, qui faisait état de certains problèmes liés à la détérioration des cuirs et peaux et à leur faible niveau de collecte, ne prévoyait pour les résoudre d'autres stratégies que le perfectionnement des abattoirs et l'installation d'un dispositif mécanique d'écorchage à bas coût et à faible technicité. Le Comité a également noté que l'objectif de promouvoir et diffuser ces techniques devait répondre à une demande effective et que, pour garantir la durabilité des activités du projet, il fallait que le secteur privé y soit associé.

35. Le Comité d'évaluation a également indiqué que le secteur d'intervention proposé ne relevait pas des compétences du CCI, qui n'est pas une organisation technique dans ce domaine et pourrait donc ne pas être un agent d'exécution compétent pour un tel projet. Le CCI serait tout à fait approprié pour des projets rentrant dans ses domaines de compétence spécifiques, notamment la commercialisation et le commerce. L'absence de statistiques de base sur les pertes dues à un mauvais écorchage, qui permettraient d'évaluer les pertes économiques que le projet cherche à réduire, a également été soulignée.

36. Le Comité d'évaluation en a donc conclu que la proposition n'était pas susceptible d'un financement par le Fonds commun.

## **V. PROJETS FUTURS**

37. Les délégués sont invités à identifier de nouveaux secteurs d'intervention en vue de propositions de projets futurs. À cet égard, il conviendra de tenir compte de la stratégie de développement du Sous-Groupe (voir le document CCP: ME/HS 06/2). Toute éventuelle proposition concernant l'un des nouveaux domaines ainsi identifiés devra être adressée au Secrétariat d'ici le 3 janvier 2006, au plus tard.

**Tableau 1. Récapitulatif des projets concernant les cuirs et peaux et prévoyant un financement partiel du Fonds commun pour les produits de base**

Titre	Valeur (\$EU)		Site des activités du projet	Date de démarrage	Date de clôture
	Don du Fonds commun	Budget total			
<b>1. Projets achevés</b>					
a) Atelier sur les défauts présents dans les cuirs et peaux avant l'abattage et les interventions possibles en Afrique orientale: valoriser le secteur du cuir au profit des pauvres	73 927	80 227	Éthiopie et participants parrainés venant du Burundi, de Djibouti, du Kenya, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda	avril 2005	avril 2005
<b>2. Projets en cours d'exécution</b>					
a) Valoriser le cuir africain en améliorant la qualité du cuir et des articles en cuir	1 551 400	2 273 000	Éthiopie, Kenya, Soudan et Zimbabwe	décembre 2002	novembre 2005, prolongement possible
b) Commercialisation des cuirs et peaux et amélioration de la collecte et de la qualité dans les systèmes de production artisanale	2 207 600	3 075 047	Botswana, Malawi, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	juillet 2003	juin 2006, prolongement possible
c) Projet d'amélioration des cuirs et peaux en Afrique de l'Ouest	1 911 201	2 716 201	Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal	septembre 2004	août 2007